LEVER SÉANCE.—Motion, (Rg. O. 11).
LIEU des sessions C. G., 37.
LIMITATION cercles, 101.
LIQUIDATION.—Caisse locale des malades, 211e, 211f; cercles, (ch. 3), 236, 239.
LIVRET de banque.—Vérification, 147.
" de reçus remis gratuitement, 242 ; contient adresse, 174.

M

MALADES.—Devoirs, etc., 258, 259 ; formalités, déclaration, 262, 263, 264, 265.
MALADIE.—Avis, 257, 262, 263, 265 ; début, 254 ; indemnité, 253, 254, 255 ; formalités, 262, 263, 264, 265 ; déchéance, (voir ce mot).
MANQUEMENTS.—Membres malades, 258, 259 ; membres (énumé.), 304 ; cercles (énumé.), 317.
MANDATS de paiement.—Signature (cercles), 147, 151, 223 ; signature C. G., 223 ; nécessité, 223.
MANUEL.—Assemblées délibérantes, Sauvalle, (Rg. O. 22).
MÉDECIN en chef est M. B. E., 58 ; conditions d'éligibilité, 65 ; attributions (dev. et pouv.) et hon., 82 ; est M. B. M. 99b ; incrp. Cs. M. 248, 249 ; augm. dot. 281 ; bénfc., invalides, 286 à 289.
" —examinateur.—Commission, 110, 142 ; M. Com. R. 127 ; condition d'éligibilité, 134 ; cas de nomination par Sb. P. G., 144 ; devoirs, 152, 261 ; honoraires, 152.
" —examinateur adjoint. — Nomination, devoirs, 131a, 261.
MEMBRES affiliés.—Membres participants, 5 ; admission, 7 à 10, 391, 392, 393 ; déboursés, 180, 181, 182, 249, 385 ; inscrits Cs. C. M., 249 ; manquements, 304 ; pénalités, 305 à 312 ; accusations et actions, 337 ; réintégration, 355 à 359 ; devoirs, etc., 172, 173, 174, 389, 390 ; réunions, 389 ; s'adressent au S. G., 198, 396 ; agrg. à un cercle, 397 ; changement de bureau, 398.